Le chef de la Sûreté Rwandaise propose une stratégie de lutte contre le communisme. Le Parti UNAR est pointé du doigt accusateur.

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

SURETE RWANDAISE

Kigali, le 10 janvier 1962 N°15/16

Objet: Communisme

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à **KIGALI**.

- 1. La nouvelle Constitution prévoit en son article 25 que toute activité et propagande communisme (sic) sont interdites au Rwanda.
- 2. Il nous revient de plus en plus que des brochures communistes, des pays de l'Est (Pologne-Russie), sont introduites via la poste au Rwanda, d'où elles sont acheminées vers leurs destinataires.
- 3. Il est en outre, un fait établi que les Unaristes, s'appuient sur les communistes, et il n'est peut-être pas impossible que l'Unar reçoit des subsides des gens de Moscou.
- 4. Je vous propose:
 - a) de faire établir des directives confidentielles mais nettes aux Directeurs des Postes et Douanes du Rwanda, quant à la saisie de la documentation communiste qui essaye de s'infiltrer au Rwanda.
 - b) de faire établir les mesures d'exécution quant à l'art. 20 et 25 de la Constitution.
 - c) de faire traduire devant la justice ceux qui contreviennent ou violent l'art. 25 de la Constitution.

Le Chef de la Sûreté Rwandaise Cdt TULPIN

(sé)